



DIPLÔME D'ETAT CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Prérequis :

Le candidat doit être titulaire du Brevet de Technicien Supérieur en Economie Sociale Familiale ou bénéficier d'une validation d'études, d'expériences professionnelles ou acquies professionnelles en application de l'article L 613-5 du code de l'éducation. L'inscription se fait sur rendez-vous/entretien avec la responsable de classe. La commission d'admission composée de formateurs et de professionnels statue sur l'admission des candidats.

Durée de la formation et modalités d'évaluation :

La durée de la formation est de 1 an soit 16 semaines en centre de formation et 24 semaines en milieu professionnel avec examen en CCF et en épreuve terminale au bout d'un an.

Obtention d'un diplôme de niveau BAC +3, Grade licence (conventionnement UCA).

Objectifs :

Le conseiller en Economie Sociale Familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnelles. Il accompagne dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne. Le CESF intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif. Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

Modalités pédagogiques :

La formation prend appui sur des apports théoriques et pratiques au travers de cas concrets, de visites, d'interventions de professionnels du domaine social. La MFR et les tuteurs en entreprise travaillent conjointement à la formation des apprenants. Le centre de formation aide les étudiants à mettre au point les objectifs à atteindre durant la période en entreprise. Le tuteur au sein de l'entreprise aide le jeune à observer, interroger, enquêter, à élaborer des actions, des projets. Les observations et actions de l'étudiant font l'objet d'une mise en commun avec celles des autres étudiants lors de son retour en centre de formation. Cette mise en commun sert de base de travail et permet l'apport de compléments et de théorisations avec parfois interventions de spécialistes ou de praticiens.

Intervention d'un enseignant-chercheur de l'Université Clermont-Auvergne sur la méthodologie de recherche.



La certification a été délivrée au titre des catégories suivantes:
ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
ACTIONS DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



Maison Familiale Rurale

Rue de la Poste • 03110 ESCUROLLES • 04 70 90 50 34 • mfr.escurolles@mfr.asso.fr • www.mfr-escurolles.fr



Méthodes mobilisées :

Pédagogie de l'alternance basée sur des enseignements théoriques et des apports pratiques à travers l'étude de cas concrets, de visites d'entreprises, d'interventions de professionnels (départ d'alternance, retour d'alternance, plan d'études...)

Contenu de la formation par domaines de formation / modalités pédagogiques :

DF1 :

- Les métiers du travail social et l'intervention sociale
- Le développement de la personne
- La société
- L'expertise sociale dans la vie quotidienne

DF2 :

- La personne dans le projet social
- Le collectif
- Méthodes et techniques de l'accompagnement éducatif budgétaire
- Elaboration d'une posture professionnelle

DF 3 :

- Communication en travail social
- Le numérique
- Langue vivante étrangère

DF 4 :

- Les politiques sociales, organisation et mise en œuvre
- Partenariats et réseaux
- Travail d'équipe

Accessibilité et BEP (Besoins éducatifs particuliers) :

Des adaptations et des aménagements peuvent être envisagés en fonction des besoins éducatifs de l'apprenant, agenda d'accessibilité programmé (AD'AP)

Référente handicap ; Chrystel CIFUENTES

Indicateurs de résultats :

87 % en 2021, moyenne des 3 dernières années 95%

Les différents statuts et les frais de formation :

Formation initiale (étudiant)

Formation continue (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, projet de transition professionnelle...).

Les frais de formation sont définis en fonction des statuts.

Contact DE CESF :

Morgane LAULIN



Maison Familiale Rurale d'Escurolles

Rue de la Poste • 03110 ESCUROLLES • 04 70 90 50 34 • mfr.escurolles@mfr.asso.fr • www.mfr-escurolles.fr